

NOTES AUX PARENTS

PRONOTE :

Les codes Pronote **vous** seront remis dès la rentrée, lors des réunions d'informations parents /professeurs de septembre (il existe un code pour l'élève et un code pour les parents).

Pour les élèves déjà inscrits au lycée, les anciens codes (**élèves et parents**) sont conservés.

L'accès à Pronote permet à chaque famille et élève :

- D'effectuer le suivi de la scolarité :
 - retards, absences, punitions, cahier de textes et travaux donnés aux élèves,
 - échanges avec les professeurs, changements d'emplois du temps
- De consulter et **télécharger** les bulletins, **envoyés également par mail – si votre adresse nous est connue**. Ces bulletins pourront **aussi** être imprimés et remis à la famille, **uniquement** sur demande écrite remise au secrétariat des élèves.
- De **télécharger les certificats de scolarité**.
- De **recevoir** des informations de la direction (papillon à droite de l'onglet assistance) .

Il est essentiel que nous disposions de votre **adresse email** : vous pourrez ainsi récupérer facilement vos codes d'accès si vous les égariez, et nous pourrions plus rapidement vous faire parvenir les informations concernant la scolarité de votre enfant.

NOUVEAUTE : **gratuité des manuels scolaires** pour les niveaux 2nde et 1 GT

Dans le contexte de la réforme des lycées, la Région Auvergne-Rhône-Alpes instaure la gratuité des manuels scolaires pour tous les lycéens. Seront concernées dès la rentrée scolaire 2019 les classes de 2ndes générales et les classes de 1^{ères} générales et technologiques.

La remise des manuels aux élèves sera organisée dans le lycée fin août sur présentation du Pass région (demande à faire en ligne).

Pour les terminales générales et technologiques et pour la voie professionnelle, le dispositif actuel (avantage « manuels scolaires » du Pass'Région pour les lycéens rhônealpins et bourse aux livres des fédérations des parents d'élèves) sera maintenu pour l'année scolaire 2019/2020.

PASS'REGION :

Pour les élèves le possédant déjà, vous devez obligatoirement le conserver pour la rentrée scolaire 2019/2020. Il sera validé par le lycée durant l'été.

Si vous entrez en 2nde générale et technologique, en seconde professionnelle, si vous êtes étudiant en CPGE, BTS, ou en apprentissage, ou si vous venez d'une autre région : vous devez **obligatoirement** avant le jour de l'inscription commander votre pass sur le site :

<http://www.mra.rhonealpes.fr> pour que votre demande puisse être validée le jour de l'inscription.

Vous recevrez alors votre pass, déjà chargé, à l'adresse postale que vous aurez indiquée.

Pour les élèves entrant dans la voie professionnelle (seconde professionnelle et première passerelle), une aide au premier équipement de 150 € (outillage et tenue professionnelle) vous est allouée : celle-ci est perçue par le lycée qui se charge de vous équiper à la rentrée.